|  |
| --- |
| AFR 25/9021/2025 – Éthiopie - 7 mai 2025 |
| URGENT ACTION |  | UA 014/25 |
| Halte aux expulsions forcées massives en Éthiopie |
| ÉTHIOPIE |

Des milliers de personnes ont été expulsées de chez elles en Éthiopie pour les besoins du Projet de développement des corridors dans la capitale, Addis-Abeba, ainsi que dans 58 autres villes et centres urbains du pays. Bien que les expulsions forcées soient une violation manifeste des droits fondamentaux, des habitant·e·s ont été expulsés sans avoir été consultés en bonne et due forme, ni prévenus suffisamment à l’avance, ni indemnisés sous aucune forme – contrairement aux protections prévues par le droit international relatif aux droits humains. Les autorités éthiopiennes doivent cesser immédiatement les expulsions forcées, suspendre ce projet et procéder à un examen indépendant du respect des normes internationales relatives aux droits humains par le gouvernement, notamment celles concernant le droit à un logement convenable.

Les expulsions forcées à Addis-Abeba ont commencé après que le Premier ministre, Abiy Ahmed, a lancé le Projet de développement des corridors en décembre 2022, qui comprend notamment la construction d’un palais où il résidera. La première phase du projet, qui a débuté le 29 décembre 2022, a entraîné la destruction de sites patrimoniaux. La deuxième phase, qui couvre une zone de 2'000 hectares à Addis-Abeba, a été annoncée en octobre 2024 et a donné lieu à des expulsions forcées massives. Selon certaines sources, au moins 58 autres villes et centres urbains en Éthiopie mettent également en œuvre leur propre projet de développement de corridors. Leur objectif affiché est la modernisation urbaine, mais ces projets ont un coût socioéconomique et humain considérable, dont les autorités ont systématiquement tenté de cacher l’existence.

Amnesty International n’a pas pu déterminer exactement le nombre total de personnes expulsées dans les districts de Bole et de Lemi Kura depuis novembre 2024, mais il est probable qu’il soit bien supérieur aux constatations de l’organisation.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **7 novembre** 2025.
* Langue(s) préférée(s): **anglais, amharique**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À  | COPIES À  |
| **Aucune distribution de courrier postal possible !**Premier ministre de la République fédérale démocratique d’ÉthiopiePrime Minister of the Federal Democratic Republic of EthiopiaAbiy Ahmed Ali**E-mail:** **info@pmo.gov.et****Twitter/X: @PMEthiopia**Fax: +251 111 226 292 | Ambassade de la République Fédérale et Démocratique d'EthiopieRue de Moillebeau 56Case postale 3381211 Genève 19Fax: 022 919 70 29E-mail: info@ethiopianmission.ch |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 014/25** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Prime Minister of the Federal Democratic Republic of Ethiopia
Abiy Ahmed Ali

**E-mail:** **info@pmo.gov.et** **Twitter/X: @PMEthiopia**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Premier ministre,

**Je vous écris pour exprimer ma vive inquiétude au sujet des expulsions forcées qui se déroulent à Addis-Abeba et dans d’autres villes et zones urbaines depuis novembre 2024 et pour vous appeler à les faire cesser immédiatement. Je vous demande également de suspendre le Projet de développement des corridors tant qu’aucune étude de son impact sur les droits humains n’aura été menée et que des garanties en la matière ne seront pas mises en place pour éviter d’autres violations des droits fondamentaux.**

L’enquête menée par Amnesty International, notamment en analysant des images satellites entre début novembre 2024 et début février 2025, a confirmé qu’au moins 29 hectares de terrain à forte densité de construction ont fait l’objet d’un déblaiement structurel dans les districts de Bole et de Lemi Kura pendant cette période. Selon les estimations, 872 personnes auraient été expulsées de force de ces deux districts en novembre 2024 par la municipalité d’Addis-Abeba. Ces expulsions ont lieu dans la capitale et dans 58 autres villes et centres urbains du pays. Des personnes ont été chassées de leur domicile sans avoir été consultées comme il se doit et sans préavis suffisant, et aucune d’elles n’a fait état d’une quelconque indemnisation reçue.

Les expulsions forcées constituent une violation des obligations de l’Éthiopie au regard du droit international relatif aux droits humains. Pourtant, les autorités n’ont pas mis en place de garanties essentielles, telles qu’une consultation en bonne et due forme des populations concernées, un préavis suffisant, l’accès à des voies de recours et le relogement des personnes concernées, et ces expulsions se poursuivent. Par conséquent, de nombreuses familles, dont certaines comportent des catégories exposées à la discrimination et à la marginalisation, comme les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, se sont retrouvées sans logement, en grande difficulté et susceptibles de subir d’autres violations des droits humains.

**À la lumière de ce qui précède, je vous prie instamment d’utiliser votre autorité pour mettre fin immédiatement aux expulsions forcées et de suspendre le Projet de développement des corridors en attendant qu’un examen approfondi et indépendant de son impact sur les droits humains soit mené et que des garanties en la matière soient mises en place pour éviter d’autres violations des droits fondamentaux. Par ailleurs, je vous engage à adopter un moratoire sur les expulsions massives tant que ne seront pas mises en place les garanties nécessaires pour que toutes les expulsions se déroulent dans le respect des normes internationales relatives aux droits humains.**

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l’expression de ma très haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Fédérale et Démocratique d'Ethiopie, Rue de Moillebeau 56, Case postale 338, 1211 Genève 19

Fax: 022 919 70 29, E-mail: info@ethiopianmission.ch